

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 FEVRIER 2022**

**Présents** : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, GROS Céline, LACROIX Régis, BARTHET Delphine, BUFFAUT Julien, RAGEOT Michel, REVY Julie et MIELLIN Charles.

**Absents excusés** : Mme MORNICO Sonia (pouvoir à Mme BARTHET Delphine) et M. GANEVAL Franck

**Secrétaire de séance** : Mme GROS Céline

**Début de la séance** : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de procéder à l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

URBANISME - Lotissement « Extension du Mont du Cerf 3 » - parcelles communales - Lot 2, cadastré parcelles n° AH 403 et 412, contenance totale de 1818 m2

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 20 décembre 2021**

Après en avoir discuté, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu de séance.

**ORDRE DU JOUR :****TRAVAUX****Hôtel-restaurant « Le Relais du Lac » - validation de l'avenant au marché des honoraires de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021/13 du 30 mars 2021 relative à la validation de l'avant-projet définitif et du devis des honoraires de maîtrise d'oeuvre, fixée à 10% du montant estimé des travaux, soit 63.080 € ht (75.696 € ttc). Il précise que le projet a évolué et que, par délibération n°2021/45 du 20 décembre 2021, le Conseil municipal a validé l'estimation des travaux à la somme de 786.330 € ht (943.596 € ttc). C'est pourquoi le Conseil municipal doit délibérer pour approuver un avenant à ce marché de maîtrise d'oeuvre.

Après analyse du dossier, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant sur le marché d'honoraires de maîtrise d'oeuvre. Il porte désormais sur un montant total de 78.333 € ht (94.359,60 € ttc), ventilés à la somme de 60.483 € ht (12.096 € ttc) pour le cabinet d'architecture « EURL Thierry BARREAU » de Dole (39100) et 18.150 € ht (21.780 € ttc) pour son cotraitant, le BE SOCODER de Dole (39100). Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'oeuvre et à engager les dépenses correspondantes sur le budget.

**SIDEC du Jura - RVS - 2<sup>e</sup> tranche - validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il reste un dernier coffret vétuste à remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints et le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financière précisées dans l'annexe de cette convention et résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATION SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RVS	29.804,04	14.902,02 (50%)	14.902,02	11.921,62 (80%)

## **Projet d'aménagement de la RD301 dans l'agglomération de Maisod - devis de réalisation des enrobés**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a validé, par délibération n° 2021/15 du 25 mai 2021, le projet d'aménagements de voirie et espaces publics sur la traversée du village et que le projet d'aménagement a été approuvé par le service « Sécurité de la route » du Conseil départemental, Une convention a d'ailleurs été signée entre les deux parties. Une première partie a été réalisée en fin d'année au carrefour d'entrée depuis Charchilla. Il s'agit maintenant de réaliser l'aménagement à l'entrée côté Pont de la Pyle-Orgelet. Après analyse des devis, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de travaux de l'entreprise ROUTIERE Guenuchot, à la somme de 4.828,32 € ttc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de travaux de l'entreprise ROUTIERE Guenuchot, à la somme de 4.828,32 € ttc et autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager les travaux.

### **Travaux de réfection de voirie sur le village**

Après analyse des devis, pour divers travaux de réfection de voirie à l'entrée du village et sur le lotissement du Mont du cerf, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de travaux de l'entreprise ROUTIERE Guenuchot, à la somme de 8.138,10 € ttc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de travaux de l'entreprise ROUTIERE Guenuchot, à la somme de 8.138,10 € ttc et autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager les travaux. Il est proposé de retenir également une option de 852 € pour la fourniture et pose de bordures visant à retenir l'enrobé.

## **AGRICULTURE**

### **Instauration du bail à ferme pour M. Guyard Théo**

Monsieur le Maire rappelle que le bail à ferme avec l'EARL BIOBOCAGE de M. Bruno Lacroix avait été renouvelé par délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2021. Il précise que l'exploitation agricole de M. Lacroix va être cédée à M. Théo Guyard et qu'il y a lieu de signer un nouveau bail à ferme avec ce nouvel exploitant. Les parcelles communales sont les suivantes :

<b>Parc communal</b>	
<b>A n° 2 - Pâturage de Sapet - contenance totale 5ha 83a 90ca dont 1ha de pâturage</b>	
<b>A n° 3 - Pâturage de Sapet - contenance totale 48ha 09a 00ca dont 30ha de pâturage</b>	
<b>A n° 4 - Pâturage de Sapet - contenance totale 12ha 76a 30ca dont 1ha de pâturage</b>	
<b>A n° 13 - Sur les Sentiers - contenance totale 3ha 37a 50 ca dont 1ha 50a de pâturage</b>	
<b>A n° 14 - Sur les Sentiers - contenance totale 1ha 66a 60 ca dont 1ha de pâturage</b>	
<b>B n° 1 - En Beauregard - contenance totale 2ha 42a dont 2ha 42a de pâturage</b>	
<b>TOTAL Parc Communal : 36ha 92a</b>	
<b>Parc à Cerf</b>	
<b>A n° 1 - La Basse à la Coitelette - contenance totale 40ha 95a 10ca – Partie « Parc à Cerf = 4ha 10a dont 3ha de pâturage</b>	
<b>B n° 3 35 - Molard du pré Darbond - contenance totale 7ha 92a 40ca dont 1ha de pâturage</b>	
<b>B n° 336 - Combe Bressand - contenance totale 1ha 35a 60ca dont 1ha de pâturage</b>	
<b>TOTAL Parc à Cerf : 5ha</b>	
<b>Parcelle communale</b>	
<b>Al n° 168 - Trélachaume - contenance totale 2ha 35a 28ca dont 1ha 50a de pâturage</b>	
<b>TOTAL Parcelle communale : 1ha 50a</b>	
<b>Contenance Totale</b>	<b>43ha 42a</b>

Monsieur le Maire informe que la durée du bail est de 9 ans et que le prix total du fermage, à la signature du bail, est de 1.800 €, réactualisé selon l'indice annuel de fermage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'instaurer un bail à ferme de 9 années avec M. Théo Guyard et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **Modification du bail à ferme de M. Foucault Damien**

Monsieur le Maire rappelle le bail à ferme signé avec M. Damien Foucault en 2009. Il précise que M. Foucault et son fils Yannick se sont ensuite associés avec M. Adam dans la GAEC LES JANIERS. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Yannick Foucault, en date du 31 janvier 2022, pour demander à la commune la modification du preneur du bail. En effet, M. Damien Foucault a quitté le GAEC, remplacé par M. Julien Vuillemin, nouvel associé du GAEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier le preneur du bail à ferme en la personne de M. Julien Vuillemin et autorise Monsieur le Maire à signer le bail rectifié.

## **URBANISME**

### **Lotissement « Extension du Mont du Cerf 3 » - parcelles communales**

#### **Lot 2, cadastré parcelles n° AH 403 et 412, contenance totale de 1818 m2**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de MM. COCLET Alexis et DUSSOUILLEZ Gaëlle, en date du 09 février 2022 qui confirment leur intention d'acquérir, le lot 2 du lotissement « Extension du Mont du Cerf 3 », cadastré parcelles n° AH 403 et 412, d'une contenance totale de 1818 m2 au prix de 50 €/m2 (selon délibération du Conseil municipal du 08 décembre 2010). Monsieur le Maire précise que, suivant procès-verbal du cadastre n° 155 K en date du 30 septembre 2010, ces parcelles ont fait l'objet de changement de désignation et de section, pour devenir nouvellement cadastrées, à savoir AI 147 (d'une contenance de 1543 m2) et AI 155 (d'une contenance de 275 m2).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder les parcelles communales cadastrées AI 147 (d'une contenance de 1543 m2) et AI 155 (d'une contenance de 275 m2) à MM. COCLET Alexis et DUSSOUILLEZ Gaëlle, au prix de 50 €/m2. Il autorise Monsieur le Maire à engager la procédure réglementaire et à signer l'acte notarié. Les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur.

## **PERSONNEL**

### **Indemnité d'astreinte de déneigement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'à la demande du comptable public et afin de pouvoir apporter les justificatifs nécessaires au paiement de l'indemnité d'astreinte de déneigement aux deux employés communaux, il y a lieu de délibérer pour préciser les modalités d'attribution, notamment la répartition financière par commune (Maisod, Charchilla et Crenans).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les modalités d'attribution de l'indemnité d'astreinte de déneigement et notamment son montant hebdomadaire de 275,40 € pour les trois communes (159,20 € par semaine + 116,20 € pour le week-end) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier. Pour rappel, cette astreinte leur est versée mensuellement de novembre à mars.

## **FORET**

### **Acquisition de parcelles au profit de la commune**

1. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu par courrier du 13 janvier 2022 une proposition de M. Denys Colin qui souhaiterait céder des parcelles à la commune. Il s'agit des parcelles :

- Lieu-dit « La Combelette » : B 202 (2420 m<sup>2</sup>), B 204 (3250 m<sup>2</sup>) et B 206 (480 m<sup>2</sup>)
- Lieu-dit « La Pourcheresse » : B 117 (5215 m<sup>2</sup>)
- Lieu-dit « Sur les Brochets » : AD 41 (132 m<sup>2</sup>)
- Lieu-dit « Au Village » : AB 162 (24 m<sup>2</sup>)

Le prix proposé par M. Colin est de 700 € pour l'ensemble des parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir les parcelles B 117, 202, 204 et 206, AD 41 et AB 162 à M. Denys Colin au prix de 700 €. Les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur.

2. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu par courrier du 09 février 2022 une proposition de M. Cattet Michel qui souhaiterait céder une parcelle à la commune. Il s'agit de la parcelle :

- Lieu-dit « Sur les Brochets » : AD 26 (1010 m<sup>2</sup>).

Le prix proposé par M. Cattet est de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir la parcelle AD 26 à M. Cattet Michel au prix de 300 €. Les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur.

**SIEA de la Mercantine**

**Service Public d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Mercantine -  
présentation et approbation des RPQS 2020**

Monsieur le Maire présente les RPQS 2020 (Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'Eau et de l'Assainissement) qui sont approuvés, à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Déjections canines sur le village

De nombreux riverains se plaignent du problème récurrent des très nombreuses déjections canines sur l'ensemble du village. Monsieur le Maire le déplore avec force ces incivilités. Pour lutter contre ces agissements, un arrêté municipal sera pris très rapidement et transmis aux services de la police intercommunale et des panneaux règlementaires seront installés aux endroits stratégiques.

**Fin de la séance** : 23h00

Michel BLASER

